

Diplômes d'études spécialisées vétérinaires spécialité Anatomie Pathologie vétérinaire

RNCP37584 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	42022
Code(s) ROME	K2108, A1504, K2402, H1501, J1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE ET DE L'ALIMENTATION NANTES ATLANTIQUE	13000853500010	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	19940608300014	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE	19310153200011	Former et organiser l'évaluation
INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE EN ALIMENTATION SANTE ANIMALE SCIENCES AGRONOMIQUES ET ENVIRONNEMENT	13000858400018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le DESV (Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaires) en Anatomie Pathologique a pour mission de certifier un niveau de compétences vétérinaires de spécialiste dans le domaine l'anatomie pathologique vétérinaire.

L'anatomo-pathologie vise à identifier toute modification morphologique d'un tissu biologique, qu'elle soit liée à une pathologie inflammatoire, infectieuse, vasculaire, dégénérative, génétique, ou tumorale.

L'anatomo-pathologiste est donc le spécialiste qui étudie et interprète ces modifications, appelées lésions, soit évaluées à l'œil nu, donc de manière macroscopique, soit, le plus souvent, de manière microscopique, via des méthodes d'histopathologie. Il est parfois sollicité pour faire des autopsies d'intérêt médical ou scientifique. Il travaille au sein de l'industrie pharmaceutique en pharmacologie et toxicologie, de laboratoires publics ou privés de diagnostic d'anatomie pathologique vétérinaire, dans un laboratoire de recherche, au sein d'une clinique vétérinaire ou dans l'enseignement académique.

L'anatomo-pathologiste s'occupe :

- du diagnostic des maladies animales spontanées qui réclament une certitude anatomopathologique : par exemple les cancers, où seul le spécialiste pourra affirmer qu'une lésion qu'on lui a soumise comprend des cellules

cancéreuses. Le vétérinaire anatomopathologiste identifie par ailleurs le type de tumeur avec ou sans analyses complémentaires immunohistochimiques et/ou moléculaires et peut fournir un pronostic sur la gravité de la lésion et participer à la démarche thérapeutique ;

- d'affirmer le caractère complet de l'ablation d'une tumeur, en examinant ses bords (soit ses limites d'exérèse) : pour être sûr d'avoir enlevé toute la tumeur, le vétérinaire fait vérifier par le pathologiste que les limites de résection ne contiennent pas de cellules tumorales ;
- des nécropsies (ou autopsies), qui sont l'examen des cadavres dont les causes de la mort sont à déterminer ou à confirmer ;
- d'analyser sur les espèces d'animaux de laboratoire les lésions générées par des substances médicamenteuses ou des dispositifs médicaux. Le pathologiste est alors un maillon de la chaîne aboutissant à l'autorisation de mise sur le marché d'un dispositif médical, d'un médicament ou d'autres substances chimiques.

ACTIVITÉS VISÉES

Le vétérinaire pathologiste (médecin vétérinaire spécialisé en anatomie pathologique) étudie la nature, la cause et le développement des maladies ou des décès chez les animaux, via l'observation et l'interprétation des lésions présentes. Il analyse ainsi les tissus ou les liquides biologiques (biologiste médical) et les cellules isolées, et établit un diagnostic, afin d'orienter vers les sources d'infection et de contamination possibles et de recommander des méthodes de prévention.

Il examine des échantillons biologiques contenant des cellules (urine, sang, autres liquides biologiques ou pathologiques dont les épanchements cavitaires) ainsi que des fragments de tissus ou organes, appelés biopsies. Une fois prélevés, ces tissus sont ensuite préparés selon une méthode spécifique afin de pouvoir être observés au microscope (découpe précise, inclusion en paraffine, coloration, immunomarquages). Il interprète alors les résultats et pose le diagnostic. Il peut aussi participer à des études épidémiologiques, par la détection et le diagnostic de maladies notamment infectieuses, et conseiller les vétérinaires ainsi que le personnel travaillant dans le domaine de la santé animale ou dans celui de l'élevage. Enfin, il intervient également dans l'analyse des médicaments avant leur mise sur le marché (pour vérifier qu'ils ne sont ni toxiques ni cancérigènes) et fait des recherches sur les vaccins et les sérums.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées dans le diplôme de Diplômes d'études spécialisées vétérinaires spécialité "anatomie pathologie vétérinaire" sont :

- Communiquer en tant que professionnel spécialiste dans l'expertise scientifique, technique et applications en anatomie pathologique (Communication en professionnel compétent)
- Mettre en œuvre la conception ou l'organisation d'un laboratoire d'anatomie pathologique animale (Concepteur/responsable de laboratoire d'Anatomie pathologique)
- Mettre en œuvre les techniques d'analyses ou d'examens en anatomie pathologique couvrant toutes les espèces animales domestiques et sauvages (Expert scientifique et technique)
- Effectuer des examens nécropsiques sur différentes espèces animales domestiques et sauvages (Expert diagnostic post-mortem)
- Rédiger des compte-rendus d'examens d'anatomie pathologique (Pathologiste qualifié)
- Réaliser des interventions en anatomie pathologique dans le cadre d'un protocole expérimental (Direction d'études, activité scientifique et soutien à la recherche)

Blocs de compétences

RNCP37584BC01 — Communiquer en tant que professionnel spécialiste dans l'expertise scientifique, technique et applications en anatomie pathologique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Rédiger les documents scientifiques écrits/oraux
- Avoir une aisance anglophone écrite/orale
- Initier, collaborer, participer à l'activité R&D d'une unité/service/laboratoire d'anatomie pathologique
- Assurer des rôles dévolus au vétérinaire relatif à l'anatomie pathologique au sein d'un établissement (vétérinaire désigné, responsable de laboratoire, ...)
- Exercer des responsabilités opérationnelles/ administratives/scientifiques au sein d'un établissement (principal investigateur/chercheur, planification d'activités, encadrement de personnel ou d'étudiants ...)

- Concevoir/intervenir dans des formations initiales ou continues dans les principaux domaines relatifs à l'anatomie pathologique
- Participer à/animer un réseau professionnel ou associatif dans le domaine de l'anatomie pathologique (S.F.A.P.V., S.F.P.T., E.C.V.P., S.F.P Société Française de Pathologie (médicale humaine))
- Effectuer des visites et/ou audits d'établissements ou de laboratoires d'anatomie pathologique suivant les référentiels utilisés
- Effectuer des missions de promotion de la médecine vétérinaire intégrant l'anatomie pathologie (auprès de la profession vétérinaire ou des autorités, ...)
- Participer / organiser des journées d'information du public concernant l'anatomie pathologique ou la recherche (journée "portes ouvertes", rédaction de brochures de prestations, ...)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

RNCP37584BC02 — Mettre en œuvre la conception ou l'organisation d'un laboratoire d'anatomie pathologique animale

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir les orientations stratégiques d'une structure ou d'un secteur analytique exerçant dans le domaine de l'anatomie pathologique
- Participer à ou assurer la direction opérationnelle d'un laboratoire ou d'une plateforme technique ou scientifique mettant en œuvre les techniques de l'anatomie pathologique (laboratoire d'analyse...)
- Organiser l'activité d'un laboratoire/ou coordonner l'activité d'un service/secteur anatomo-pathologique dans une plateforme analytique de biologie
- Planifier les activités, exercer des responsabilités de représentation et/ou de coordination avec les partenaires internes/ externes
- Intégrer des composants d'équipements bureautiques notamment de type logiciel de gestion informatique du laboratoire (LIMS ou Laboratory Information Management System)
- Intégrer des composants d'équipements informatiques pour le pilotage des équipements de laboratoire dont des serveurs et des machines imprimantes de cassettes et de lames, des scanner de lames virtuelles, des logiciels d'analyse d'images avec ou sans apprentissage profond (deep learning)
- Intégrer les recommandations de bonnes pratiques et la réglementation en vigueur et établir les procédures et les modes opératoires en concertation en maîtrisant les procédures du système management qualité
- Intégrer la conformité des locaux d'un laboratoire ACP aux réglementations en vigueur concernant les risques professionnels, dont les risques biologiques, chimiques et incendie,
- Maîtriser les moyens (appareils, instruments, etc.) nécessaires aux techniques pratiquées
- Apporter un appui scientifique et technique au personnel et contribuer à leur formation
- Maîtriser les mesures concernant l'hygiène, la sécurité des personnels et la protection de l'environnement, conformément à la réglementation
- Concevoir gérer et valoriser une bibliothèque/biobanque de tissus au sein du laboratoire pour la conservation et la valorisation d'échantillons biologiques précieux et de leurs données associées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

RNCP37584BC03 — Mettre en œuvre les techniques d'analyses ou d'examens en anatomie pathologique couvrant toutes les espèces animales

LISTE DE COMPÉTENCES

- Maîtriser des différentes étapes et méthodes analytiques de la discipline acquise par la pratique dans des laboratoires dédiés, incluant :
 - Réceptionner, trier et enregistrer des prélèvements fixés ou frais (organes ou fragments d'organes, y compris des os, des prélèvements liquides, frottis ou écouvillons ...)
 - Préparer des échantillons depuis leur échantillonnage macroscopique jusqu'à l'obtention de coupe histologiques

(prélèvement des échantillons représentatifs d'une lésion

observée ; inclusion des échantillons déshydratés puis enrobage en paraffine ; coupes des blocs ;

coloration des lames permettant de mettre en évidence les structures cellulaires)

- Réaliser

les techniques complémentaires d'analyse telles que des immunomarquages (mise en évidence d'antigènes tissulaires au moyen d'anticorps marqués)

- Participer à la constitution à l'implémentation de la biothèque du laboratoire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

RNCP37584BC04 — Effectuer des examens nécropsiques sur différentes espèces animales domestiques et sauvages

LISTE DE COMPÉTENCES

- Pratiquer une autopsie dans les conditions de sécurité physique et de biosécurité adéquates pour les personnels
- Répondre à des questions relatives à la date, à la cause et au mécanisme de la mort de l'animal ainsi qu'aux lésions observées.
- Rédiger des rapports d'examens nécropsiques (autopsie) à visée diagnostique et d'expertise incluant les recommandations analytiques complémentaires
- Effectuer les prélèvements nécessaires afin de réaliser les examens complémentaires utiles au diagnostic nécropsique (i.e. examens bactériologiques...)
- Mettre en œuvre à des fins de recherche ou d'analyse, les modalités de réalisation d'un examen post-mortem à visée diagnostique
- Exercer des responsabilités en matière de biosécurité, traitement des déchets et des corps des animaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

RNCP37584BC05 — Rédiger des compte-rendus d'examens d'anatomie pathologique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Editer une description histopathologique ou cytopathologique claire
- Poser un diagnostic morphologique précis à l'examen microscopique conventionnel
- Donner un commentaire explicatif incluant les informations disponibles dans la littérature scientifique au demandeur afin notamment d'optimiser la prise en charge de l'animal
- Décider et mettre en œuvre des colorations spéciales ou autres examens complémentaires (notamment analyse par immunohistochimie ou biologie moléculaire) pour obtenir un diagnostic précis
- Fournir en cas de demande des illustrations photographiques pertinentes des cas observés

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

RNCP37584BC06 — Réaliser des interventions en anatomie pathologique dans le cadre d'un protocole expérimental

LISTE DE COMPÉTENCES

- Participer à / assurer la direction/supervision d'un plateau technique en anatomie pathologique (imagerie, laboratoire d'analyse...)
- Diriger/participer à des études précliniques/ toxicologiques/ dispositifs médicaux, ... incluant l'application du contexte réglementaire et des règles de l'assurance-qualité (guidelines, BPL...)
- Appliquer les méthodes adéquates de gestion de projet (planification et suivi des tâches, planification des ressources humaines et matérielles), incluant les coûts
- Promouvoir l'utilisation des méthodes alternatives dans la recherche, le développement et/ou la formation ; utiliser des techniques de pathologie in vitro (organes isolés, culture cellulaire, biologie moléculaire...)

- Participer à la formation de personnel ou d'étudiants
- Exercer/encadrer une activité de recherche (études expérimentales, études précliniques, recherche fondamentale ou biomédicale...) conduisant à des publications et/ou communications
- Apporter un soutien scientifique et/ou vétérinaire à une ou plusieurs équipes de recherche (conception des protocoles, raffinement des méthodes d'analyse, autopsie, prélèvements in vivo/post mortem, prise en charge des échantillons, ...)
- Exercer une recherche ou une expertise en anatomie pathologique, dans le but d'améliorer les techniques et les analyses
- Publier et communiquer sur des méthodes, des modèles expérimentaux ou des méthodes alternatives.
- Organiser des colloques, des formations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités sont définies par le règlement d'examen.

Contrôle des connaissances et de leur compréhension au cours ou à l'issue des différents modules d'enseignement, de leur mise en application au cours ou à l'issue des mises en situation professionnelle et études de cas.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les établissements employeurs sont essentiellement :

- des laboratoires privés de diagnostic histopathologique,
- des laboratoires pharmaceutiques pour la recherche et le développement de médicaments ou thérapies pour l'homme et l'animal,
- les universités, les établissements de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire, les grands hôpitaux, et plus généralement les organismes de recherche publique

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Anatomopathologiste

Vétérinaire de recherche scientifique,

Vétérinaire Professeur

Enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur

Directrice de laboratoire vétérinaire.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 661 €
Familles professionnelles (FAP)	H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement · tension 5/5 (Très élevée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) V2X92 — Vétérinaires · tension 5/5 (Très élevée) V2X93 — Pharmaciens · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	14 109
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	9 %

Familles professionnelles (FAP)

H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité
N0X70 — Techniciens d'étude, recherche et développement
N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)
V2X92 — Vétérinaires
V2X93 — Pharmaciens
W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Recrutement ou validation des acquis ouverts aux titulaires d'un diplôme de vétérinaire permettant l'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux en France.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Les jurys sont organisés conformément à l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux diplômes nationaux d'études spécialisées vétérinaires.

Les jury d'admission et d'évaluation, qui comprennent quatre enseignants-chercheurs, en activité ou émérites, au moins et une personnalité qualifiée, sont présidés par un enseignant-chercheur, en activité ou émérite.

Les membres du jury, leurs suppléants, le président sont désignés par le directeur de l'établissement assurant la direction administrative de la formation sur proposition du conseil d'orientation et de formation.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Les jurys sont organisés conformément à l'article R. 812-65 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 7 de l'arrêté du 13 avril 2021 relatif aux diplômes nationaux d'études spécialisées vétérinaires.

Les jury d'admission et d'évaluation, qui comprennent quatre enseignants-chercheurs, en activité ou émérites, au moins et une personnalité qualifiée, sont présidés par un enseignant-chercheur, en activité ou émérite.

Pour la validation des acquis de l'expérience, les jurys sont organisés également conformément à l'article R613-36 du code de l'éducation avec une majorité d'enseignants-chercheurs ainsi que des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Les membres du jury d'évaluation, leurs suppléants, le président sont désignés par le directeur de l'établissement assurant la direction administrative de la formation sur proposition du conseil d'orientation et de formation et en considération de leurs compétences, aptitudes et qualifications, en s'efforçant en outre d'assurer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/08/2028

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37584/>